



NumaBib, l'E-Bibliothèque dys-férente¹

Fiche de la Boîte à outils pour et par des parents d'enfants dys, TDA/H et HP



¹ Mise à jour le 11 mars 2024

Numabib, l'E-Bibliothèque dys-férente



www.numabib.be

1. Introduction

En moyenne deux élèves par classe présentent des difficultés sévères et spécifiques en lecture ou en écriture. Pour chacun d'eux, les outils numériques (PC, iPad, tablette...) et l'utilisation de logiciels adaptés (synthèse vocale, correcteur orthographique...) sont indispensables, voire incontournables, pour compenser les difficultés liées aux troubles d'apprentissage et réduire la double tâche. Ils permettent aux élèves d'accéder plus facilement et de manière autonome aux apprentissages et de retrouver ainsi le plaisir d'apprendre. Cela renforce le sentiment de compétence de l'élève, impacte positivement la motivation et augmente la rapidité d'exécution.

2. Numabib, la **b**ibliothèque **num**érique **ad**aptée

C'est en septembre 2018 que l'APEDA a lancé la plateforme NumaBib. Ce projet a vu le jour grâce à la collaboration avec l'asbl Eureka en Flandre, l'accord des maisons d'édition belges de manuels scolaires et au soutien financier d'une fondation philanthropique et de la Fédération Wallonie Bruxelles.

3. Les conditions d'utilisation

Pour pouvoir accéder à NumaBib, l'élève doit :

- présenter un trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie...) ou toute autre difficulté de lecture et/ou d'écriture attestée par un professionnel, tel que médecin, kinésithérapeute, ergothérapeute, logopède, orthopédagogue clinicien, orthoptiste-optométriste, psychologue, centre psycho-médico social (CPMS). L'élève peut aussi être inscrit dans l'enseignement spécialisé ou en intégration dans l'enseignement ordinaire ;
- fréquenter une école d'enseignement obligatoire (primaire ou secondaire) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- posséder la version papier du livre (en fournissant la preuve d'achat, de location ou de prêt des manuels, (cette condition est imposée par les maisons d'édition belges).

Les commandes se font exclusivement en ligne, à tout moment de l'année et peuvent être faites par l'élève lui-même (si plus de 13 ans), par ses parents, par un enseignant, l'école ou le pôle territorial auquel l'école est attachée ou par un professionnel (logopèdes, ergothérapeutes...).

Le délai d'attente entre la commande et l'envoi du lien de téléchargement dépendra de la disponibilité du manuel dans le catalogue (si ce n'est pas le cas, l'équipe NumaBib en fera la demande auprès de la maison d'édition) ainsi que de la période à laquelle la commande aura été réalisée (mieux vaut l'introduire fin juin que fin août !).

Pour respecter la législation sur les droits d'auteur, tout utilisateur de NumaBib s'engagera sur l'honneur à ne pas diffuser les NumaLivres. Ils sont strictement personnels et personnalisés par un filigrane indiquant son

nom, le nom de son établissement scolaire ainsi que l'année scolaire concernée.

4. Conclusion

De nombreux facteurs peuvent être déterminants pour la réussite scolaire d'un enfant. Comme le précise le code de l'enseignement², la mise en place d'aménagements est indispensable pour permettre aux élèves à besoins spécifiques de construire leurs apprentissages sur un même pied d'égalité. Le recours aux aides technologiques en est un. La mise à disposition des manuels scolaires numériques adaptés en facilite l'utilisation et participe à éviter la spirale de l'échec et à renforcer l'estime de soi.

² [LOI - WET \(fgov.be\)](http://loi-wet.fgov.be), CHAPITRE VIII. - Des élèves à besoins spécifiques
Section Ière. - Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire
Art. 1.7.8-1-1.7.8-4